

Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme des bâtiments

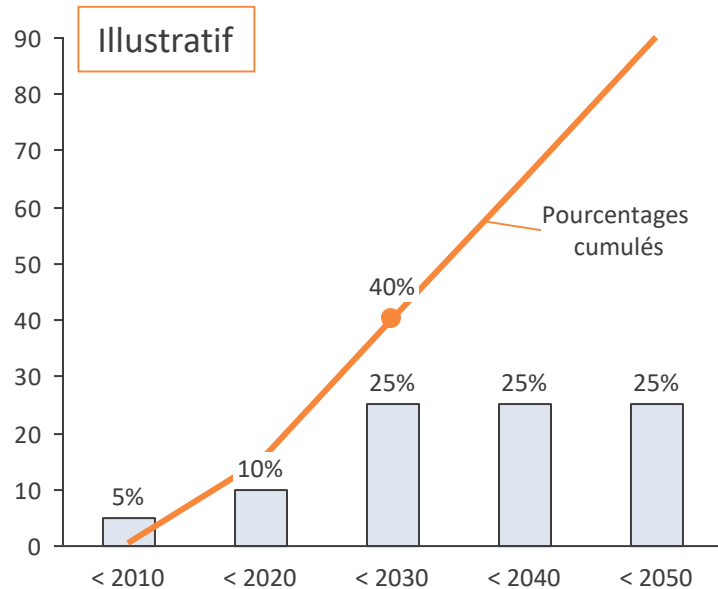
Présentation du 10 mai 2017

La Wallonie dispose d'un parc de logements très performants, majoritairement rénovés profondément entre 2020 et 2050

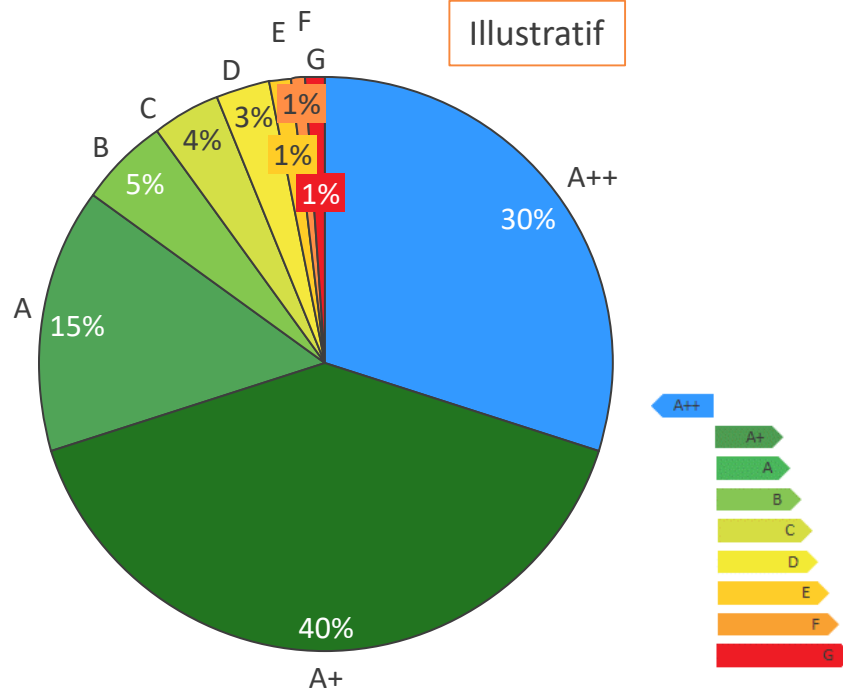
Situation au 1^{er} janvier 2050



Répartition des logements wallons par année de rénovation énergétique profonde au 1^{er} janvier 2050 [%]



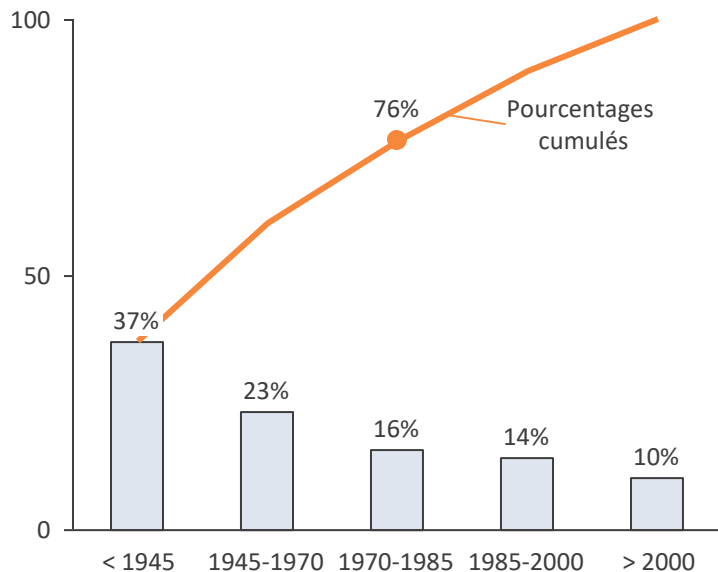
Répartition des logements wallons par catégorie PEB au 1^{er} janvier 2050 [%]



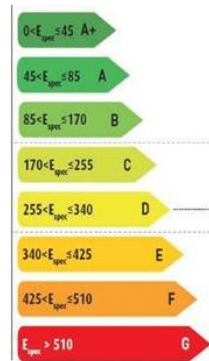
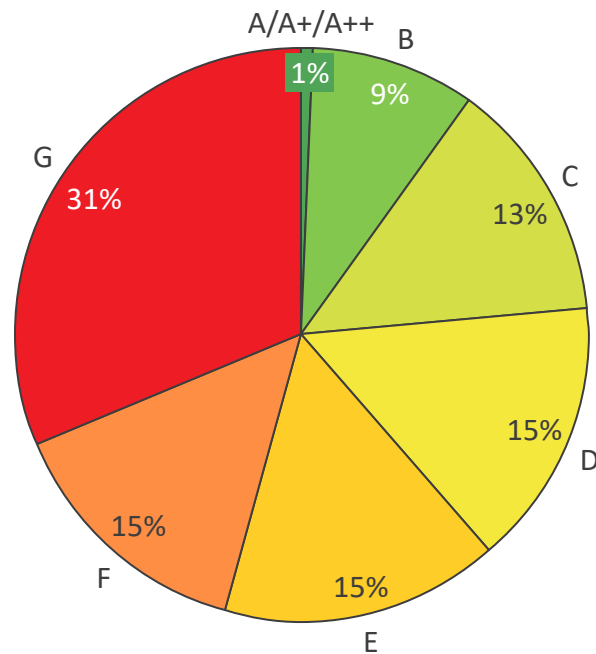


La situation actuelle est autre : en Wallonie, ~75% des logements datent d'avant 1985, ce qui résulte en un parc aux faibles performances énergétiques

Répartition des logements wallons par année de construction⁽¹⁾ [%]



Répartition des logements wallons par catégorie PEB⁽²⁾ [%]



Sources : (1) Sur la base de Energy Consumption Survey 2012 (2) Certificats PEB

Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme des bâtiments

Présentation du 10 mai 2017

Objectif : Assurer une compréhension partagée du contenu de la stratégie

- Contexte et méthodologie 15'
 - Résultats principaux 15'
 - Mesures et actions proposées dans la stratégie de rénovation 40'
 - Questions et discussions 40'
-

Agenda

- Contexte et méthodologie

- **Contexte**

- Méthodologie

- Résultats principaux

- Mesures et actions proposées dans la stratégie de rénovation

- Questions et discussions

Contexte : global, européen, belge et régional



Contexte global

- Maximum 2°C, si possible 1,5°C
- Nationally Determined Contributions (NDCs)



Contexte européen

- Objectif de réduction
 - des émissions de gaz à effet de serre de -80 à -95% en 2050^(*)
 - de la consommation d'énergie de -20% en 2020 et -27% en 2030^(**)
- **Directives** européennes (EPBD, EED, RES) et la **convention des Maires**



Contexte belge

- Roadmaps bas carbone pour la Belgique, et les trois Régions
- Roadmaps sectorielles



Contexte régional

- Le **Décret PEB** fixe les exigences minimales de performance énergétique des bâtiments
- Le **Décret air climat** fixe un objectif de réduction de -80% à -95% en 2050 des émissions de GES de la Région^(*)
- Le **Plan Air Climat Energie** propose un plan d'actions pour atteindre ces objectifs
- Les **alliances Emploi Environnement** visent à en faire une source d'opportunités économiques et de création d'emplois
- Différentes initiatives plus locales voient le jour : PAED, POLLEC, ...

^(*) par rapport à 1990 ^(**) par rapport au scénario de référence

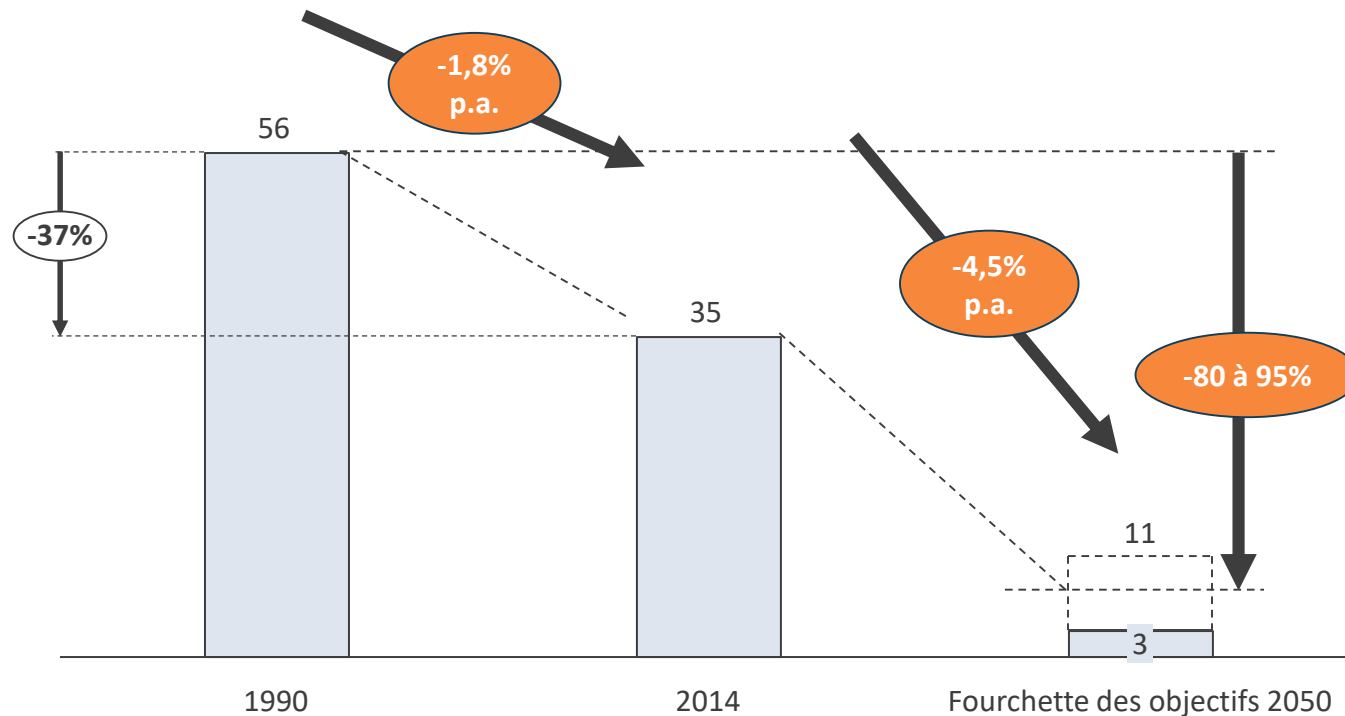
Une série d'objectifs aux niveaux européen, belge et wallon servent de jalons pour la stratégie

	2020	2030	2050
Consommation d'énergie	RW		Objectifs à définir dans le cadre de l'Energy Union
	BE	-18% ⁽¹⁾	
	EU	Amélioration de l'efficacité énergétique de 20%	Amélioration de l'efficacité énergétique >30% ⁽²⁾
Vente d'énergie	RW	-1.5%/an des ventes (obligation article 7 directive EE)	
	BE		
	EU		
Emissions de GES	RW	Non défini au niveau intra belge	Diminution de 80 à 95% vs. 1990 (décret climat)
	BE	-35% par rapport à 2005 (non ETS)	
	EU	Au minimum -40% par rapport à 1990	
SER	RW	Objectifs à définir dans le cadre de l'Energy Union	
	BE	1277 Mtep 13% (décision CV)	
	EU	13% de la consommation finale brute	Au minimum 27% dans la consommation finale brute

¹ vs Scénario Business-as-usual ² (directive EE en cours de négociation) par rapport à une valeur projetée en 2030 (PRIMES 2007)

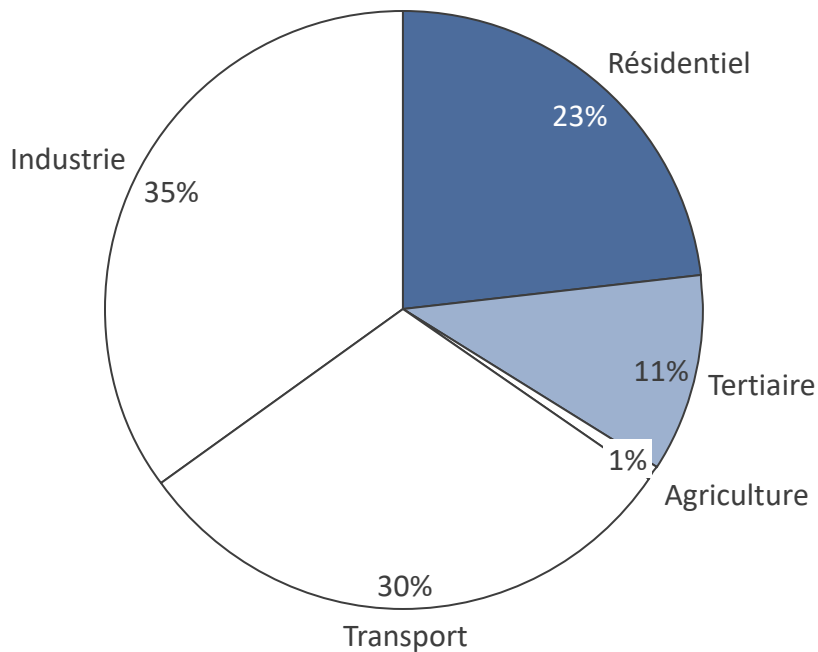
La Wallonie doit fortement accélérer la réduction de ses émissions de GES pour atteindre les objectifs 2050 du décret Climat

Emissions de GES en Wallonie tous secteurs confondus
[MtCO₂e par an]

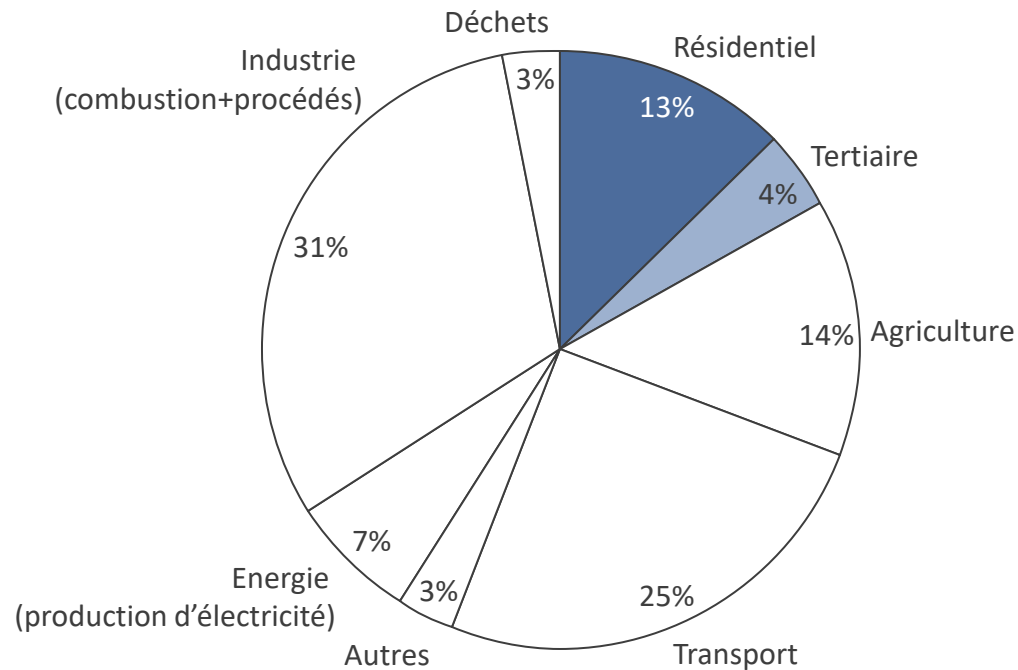


SOURCE: AWAC Inventaire Wallon des émissions de GES, Climact

Les bâtiments sont responsables d'une partie importante des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES)

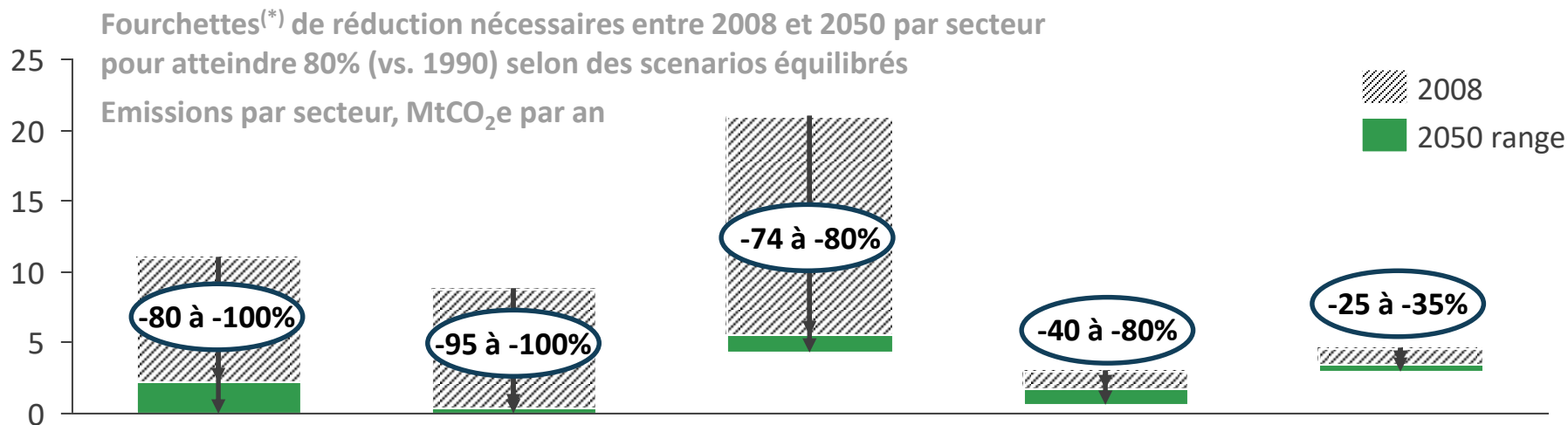


Consommations par secteur en 2014 (BEN2014)



Émissions par secteur en 2014 (AwAC)

L'amélioration des bâtiments est fondamentale pour la transition bas carbone



Transport



Secteurs aux potentiels d'efficacité énergétique et d'électrification importants

Bâtiment



Industrie



CSC nécessaire dans tous les scénarios équilibrés

Production d'énergie



75% de nucléaire en 2008 remplacé dans les scénarios

Agriculture

Technologies limitées, changements comportementaux nécessaires au-delà

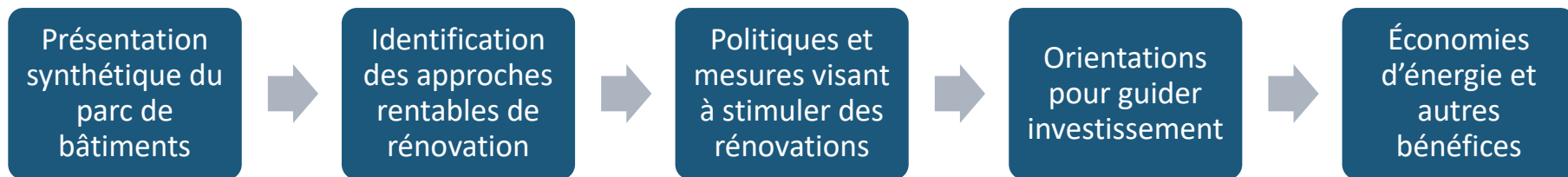
Note : ^(*) Selon les scénarios
Source : Wallonie bas carbone

Des directions fortes sont données au niveau européen pour réduire ces consommations. Les États membres sont tenus d'établir une stratégie pour la rénovation du bâtiment

Article 4 de la directive 2012/27/UE:

« Les États membres établissent une stratégie à long terme pour mobiliser les investissements dans la rénovation du parc national de bâtiments à usage résidentiel et commercial, tant public que privé. »

Cette stratégie comprend :



Agenda

- **Contexte et méthodologie**

- Contexte

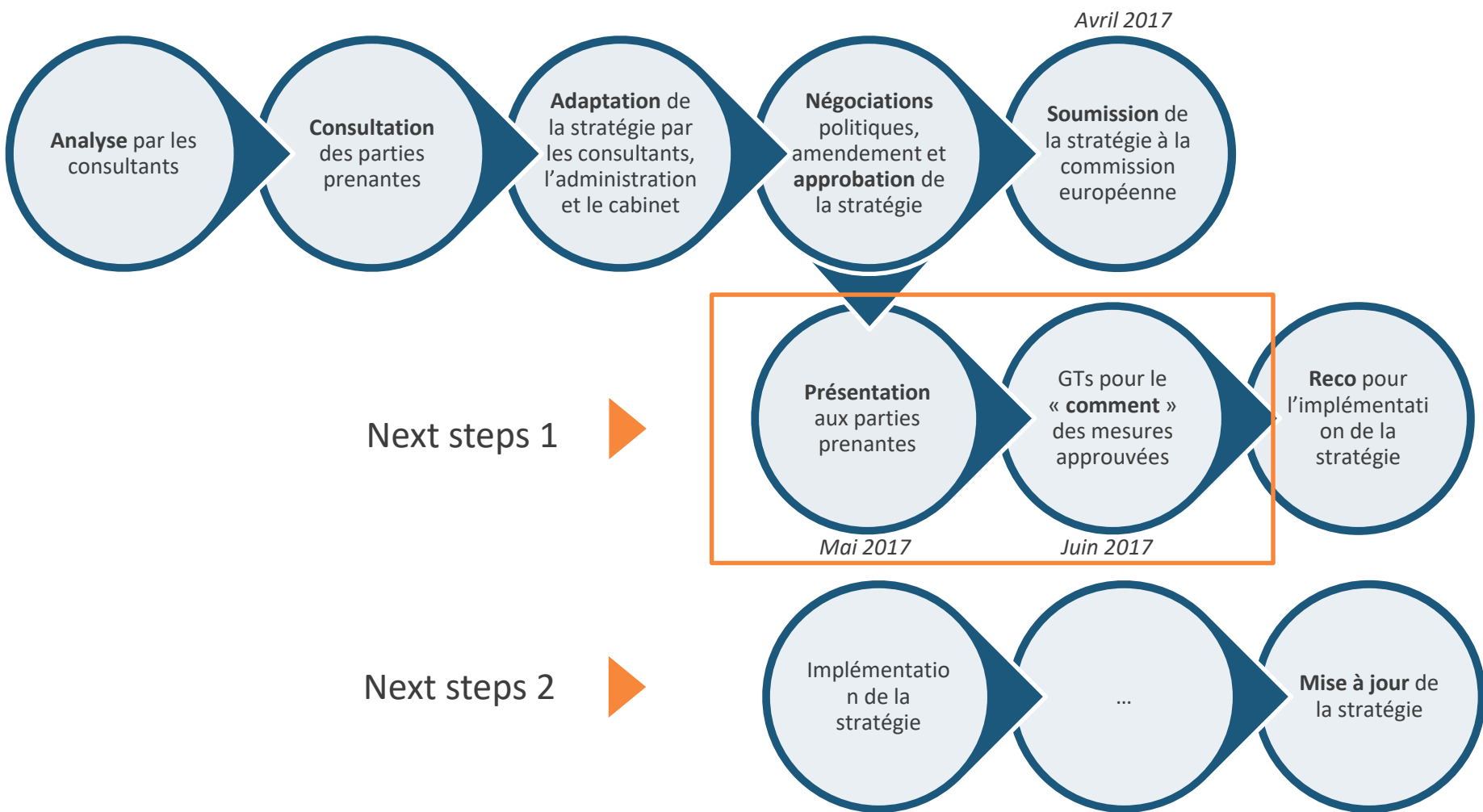
- **Méthodologie**

- Résultats principaux

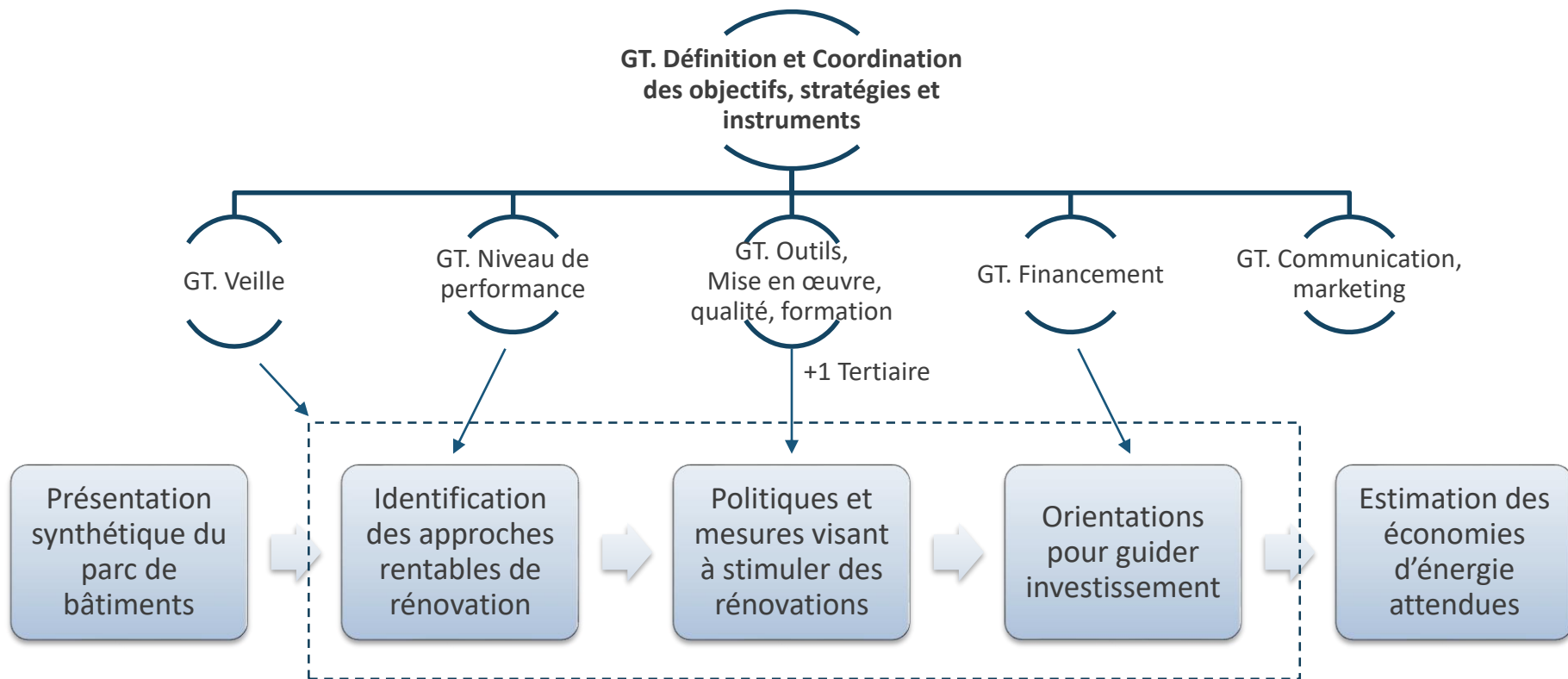
- Mesures et actions proposées dans la stratégie de rénovation

- Questions et discussions

Cette stratégie est le fruit d'un travail d'analyse, de consultation, de synthèse et de négociation Place à présent à son opérationnalisation !



Cinq consultations ont été organisées, discutant les différents volets de la stratégie



Les consultations ont mobilisé un nombre important d'acteurs pour collecter les différents point de vue

Consultations volet « Résidentiel »

Professionnels bâtiment

CAP 2020
CIR
Cluster Eco-construction
Confédération construction wallonne
CSTC
Ordre des architectes
PMC-BMP
Renovate Europe
Union Wallonne des Architectes
UPSI
Velux

Professionnels secteurs associés

Agoria
Essencia

Propriétaires

Syndicat National des propriétaires

Public

AWAC
Cabinet du Ministre de l'énergie
DGO4 - Énergie et Bâtiment durable
DGO4 - Logement
IBGE
SPW, développement durable
Union des villes et communes de wallonie
Vlaams Energieagentschap

Académique

UCL - Architecture et climat
UCL - Observatoire de l'Habitat
ULG
Umons

Accompagnement

Forem
IFAPME

Auditeur PAE

Knowenergy / CCW

Autres experts

BPIE
CEESE
CEHD
GRE-Liège
Vesta Conseil&Finance

Consommateurs

Test-Achats

Consultant

3E
CLIMACT

Financier

BELESCO
Belfius
Financité
Fonds INCLUSIO
Triodos Bank

Locatif social

Société wallonne du logement

Organisation

Plateforme Maison Passive
Réseau Wallon d'accès durable à l'énergie

Consultations volet « Tertiaire »

Befimmo
Cabinet Furlan
CCW
CLIMACT
Comeos
DGO4
DGT
ICEDD
Thomas&Piron
UCM
UPSI
UWA

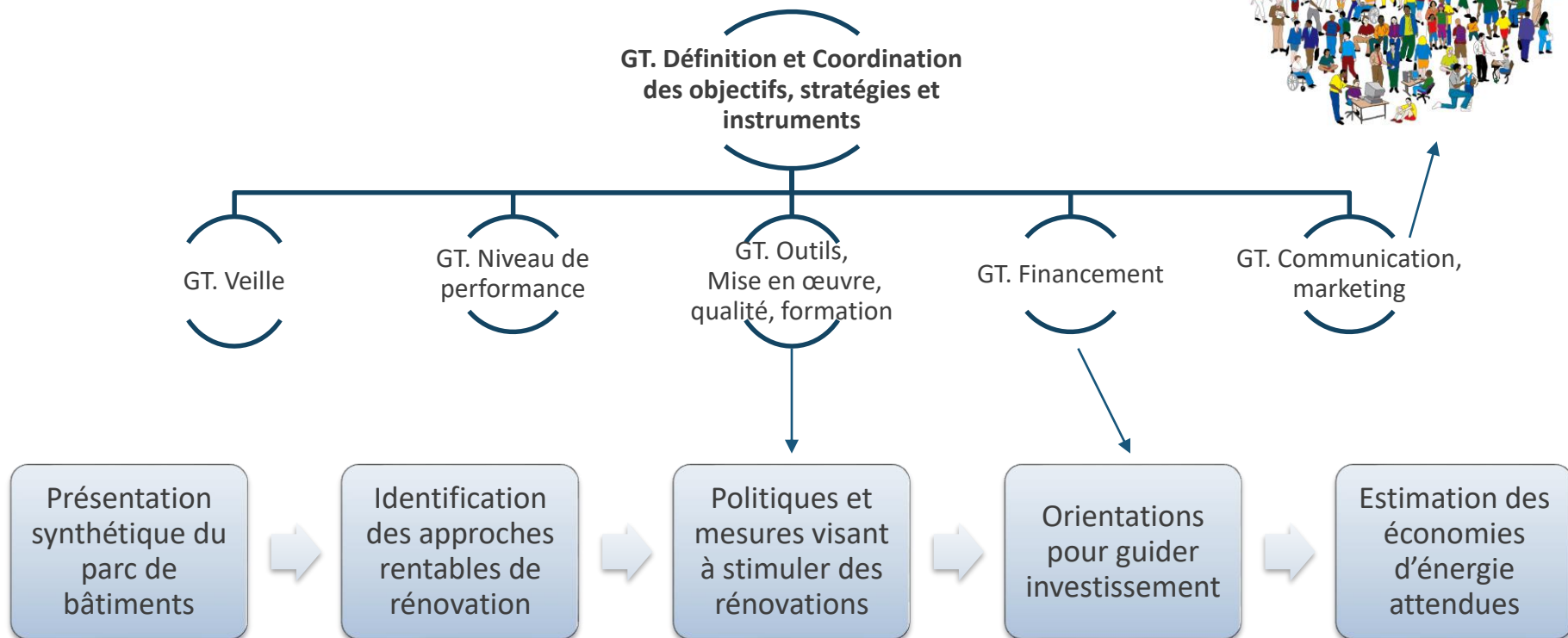
En terme de processus, les groupes de travail sont un succès

- **Implication des parties prenantes** dans un processus participatif
- **Prise en compte de la diversité des points de vue** : avant, pendant et après

Pour maintenir ce « buy-in », il faudra veiller à :

- Poursuivre les échanges
- Poursuivre le processus consultatif
- Veillez à réaliser les arbitrages appropriés
- Veillez à bien concevoir les outils règlementaires, sans précipitation (particulièrement étant donné la nécessité de stabilité)
- Communiquer sur les progrès et les succès

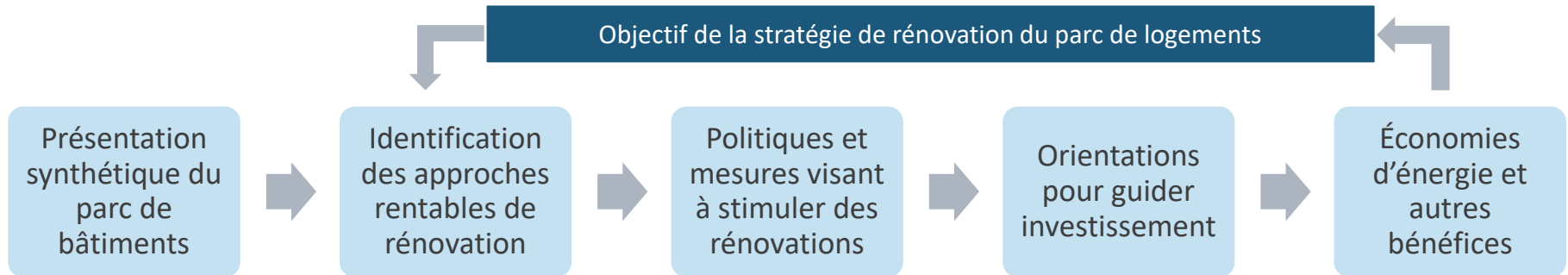
Trois consultations seront organisées pour approfondir la mise en œuvre des éléments approuvés



Agenda

- Contexte et méthodologie
 - Résultats principaux
 - **Objectifs de la stratégie**
 - Economies d'énergie et autres bénéfices
 - Mesures et actions proposées dans la stratégie de rénovation
 - Questions et discussions
-

Agenda

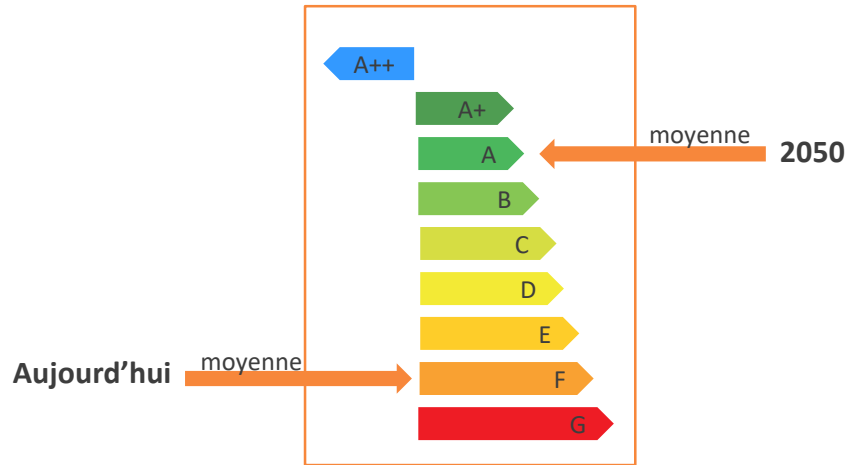


La stratégie de rénovation vise à répondre à un triple objectif

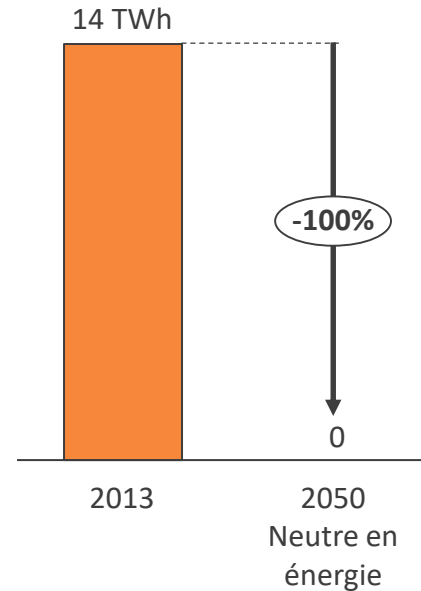
- **Améliorer le confort et la santé des habitants,**
avec une attention particulière aux personnes en situation de précarité
- **Réduire les impacts environnementaux**
liés à l'occupation du parc de bâtiments et son infrastructure
- **Diminuer la dépendance énergétique de la Région**

Proposer une ambition politique forte pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Tendre vers le label PEB A en moyenne pour l'ensemble des logements



Tendre vers la neutralité énergétique du parc de bâtiments tertiaires



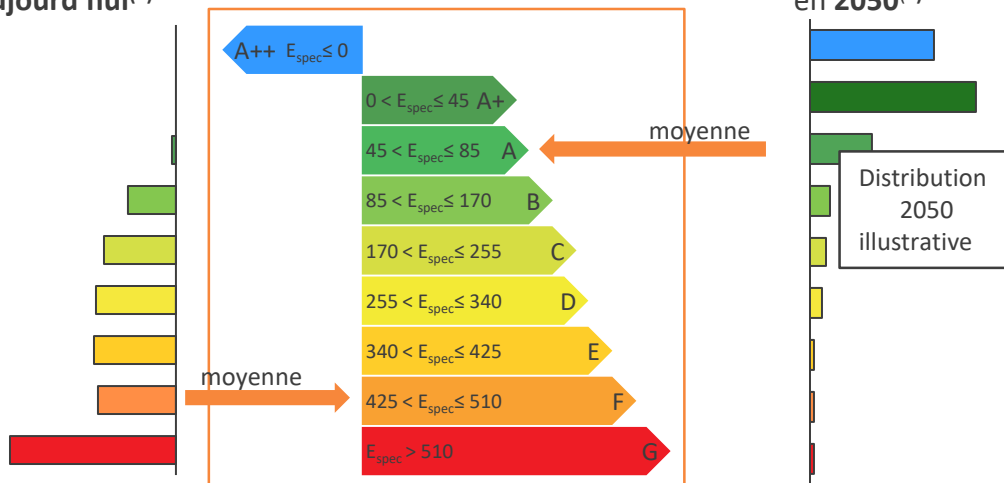
La stratégie de rénovation vise à tendre vers le label PEB A en moyenne pour l'ensemble des logements

Un **phasage** de la rénovation **à l'échelle de la Région** est nécessaire
 (majorité du parc rénové à l'horizon 2050, X% du parc rénové à des horizons intermédiaires,
 p. ex. tous les 5 ans : 2020, 2025, 2030, 2035, 2040 & 2045, et suivi annuel)

Une **feuille de route évolutive pour chaque bâtiment** est nécessaire
 Elle indique les étapes de rénovation (et leur chronologie)
 permettant d'atteindre l'objectif long terme de manière
 techniquement et économiquement raisonnable

Distribution du parc en
 fonction de la PEB
Aujourd'hui(*)

Distribution du parc en
 fonction de la PEB
 en **2050(*)**



Une partie significative du parc doit
 atteindre des performances supérieures
 (A+ ou A++)

Pour une partie du parc, le label PEB A n'est
 pas techniquement ou économiquement
 accessible

(*) Englobe les performances de l'enveloppe, des systèmes et la production SER

La stratégie doit permettre de stimuler la rénovation des cibles prioritaires et encadrer tout projet de rénovation

Stimuler la rénovation



- Identifier les cibles prioritaires
- Les inciter à rénover
- Décliner les incitants, la communication et l'accompagnement pour tous les profils

Encadrer la rénovation



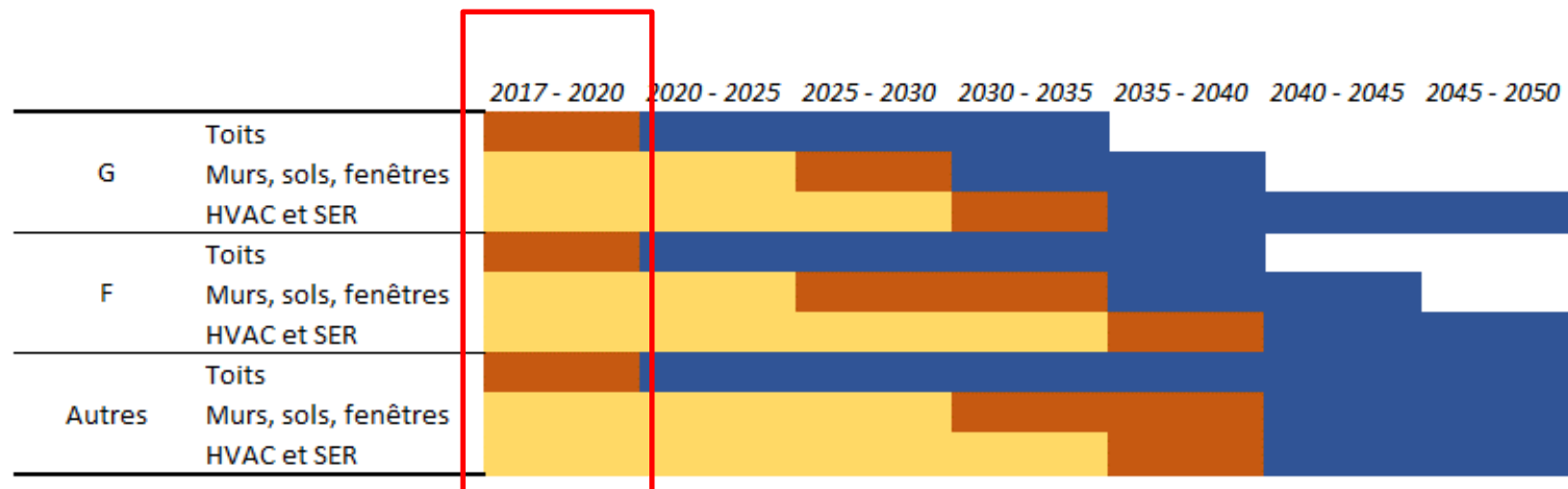
- Assurer que tout projet de rénovation s'inscrive dans une réflexion globale
- Assurer la qualité de mise en œuvre

Des cibles prioritaires sont identifiées.

Elles constituent un gouffre énergétique et un potentiel d'économie d'énergie rentable

Catégories	Cibles prioritaires	Mesure prioritaire
Logements	Labels F et G (45% des logements)	Amélioration de l'intégralité de l'enveloppe
Bureaux	< 1945 (>60% des bureaux)	Amélioration de l'enveloppe et le renouvellement des systèmes
	peu compact (type années '70)	Rénovation énergétique des toitures
Écoles	< 1985 (75% des écoles) dont aucune isolation	Amélioration de l'enveloppe

Une feuille de route de la rénovation énergétique à l'échelle de la région priorise le soutien aux différentes mesures de rénovation



Légende	
	Rénovation au rythme actuel (liée aux moments charnières)
	Soutien spécifique pour booster la rénovation
	Situation de régime, entretenue par soutiens ou exigences
	La mesure a été réalisée pour tous les bâtiments de ce segment

Tout en veillant à soutenir la rénovation **aux moments charnières** de l'utilisation des bâtiments :

- Achat/vente, changement de locataire, travaux pour d'autres raisons de l'EE
- Remplacement des systèmes en fin de vie
- SER lors des changements rénovations de toitures

Le phasage de la rénovation à l'échelle de la région visera à soutenir en priorité la rénovation profonde des logements les moins performants

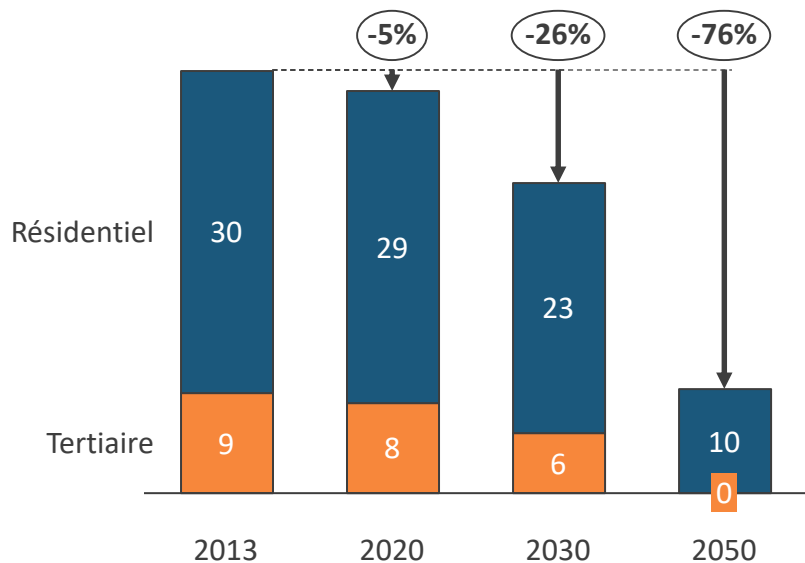
Part des logements rénovés en 2025 et 2030

	2025	2030
PEB G (30%)	20%	40%
PEB F (15%)	15%	30%
Autres (55%)	10%	20%

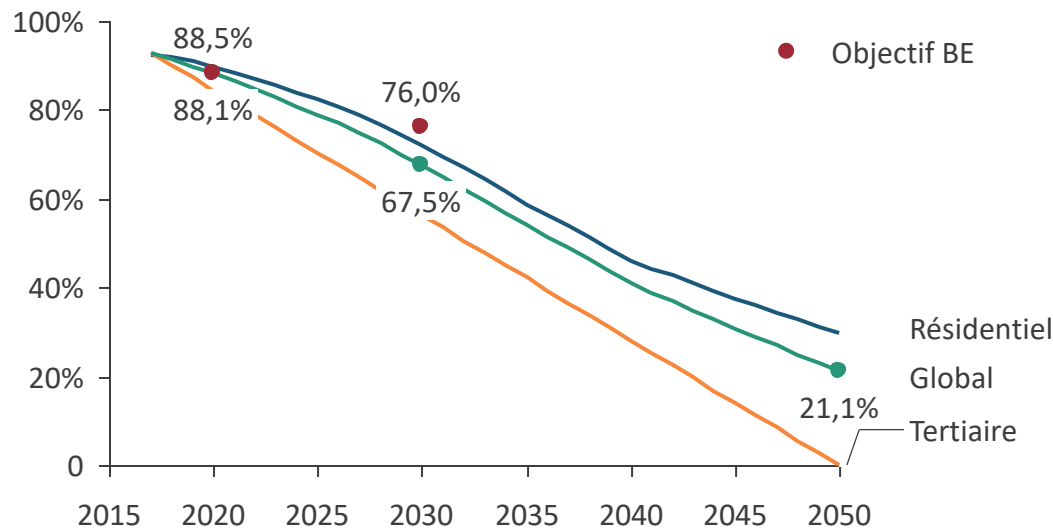
- Contexte et méthodologie
 - **Résultats principaux**
 - Objectifs de la stratégie
 - **Economies d'énergie et autres bénéfices**
 - Mesures et actions proposées dans la stratégie de rénovation
 - Questions et discussions
-

L'ambition de la stratégie est de tendre vers une réduction par 4 de la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude, le refroidissement et l'éclairage(*) des bâtiments

Consommation d'énergie annuelle des bâtiments – consacrée au chauffage, à l'eau chaude sanitaire, au refroidissement et à l'éclairage (dans le tertiaire) [TWh]



Evolution relative de la consommation spécifique moyenne du parc de bâtiment par rapport à 2005



(*) uniquement pris en compte pour les bâtiments non résidentiels

Les mesures d'efficacité énergétique dans le bâtiment, en particulier lors de rénovations profondes, présentent de nombreux co-bénéfices

- Co-bénéfices économiques
- Co-bénéfices sociaux
- Co-bénéfices environnementaux



Les co-bénéfices de la rénovation du bâtiment

Emploi ^(1, 2)

- Au niveau belge, 27.000 emplois sont créés en 2030 dans le secteur de la construction, aux niveaux direct et indirect
- C'est la rénovation qui crée le plus d'emplois
- **La pression de la demande peut conduire à une augmentation des prix** (équipements notamment)
- Une attention particulière doit être accordée aux **filières locales pour éviter le social dumping**

Qualité du milieu de vie

- L'amélioration de l'isolation et ventilation des maisons a un impact sur le confort et la santé des habitants
- Cette amélioration du confort et de la santé a un impact positif sur la productivité ⁽²⁾
- Jusque ~1 à 2% du PIB (EU)⁽³⁾

Indépendance énergétique

- Amélioration de la balance commerciale
- Réduction de la dépendance aux importations d'énergie

Pollution de l'Air

- La rénovation des bâtiments amène des améliorations substantielles de la qualité de l'air et bénéficie à la santé et aux finances publiques
- Jusque ~4% du PIB (BE)⁽⁴⁾

Sources: (1) Impacts macroéconomiques de la transition bas carbone en Belgique (2) Copenhagen Economics Study on the Multiple Benefits of Investing in Energy Efficient Renovation of Buildings (3) IEA (2014) – (4) OCDE (2014)

Les impacts potentiels du manque d'action sur le changement climatique (l'inaction)

Ces impacts négatifs ne sont pas inclus dans les scénarios 'business-as-usual'

1) Coût des dégâts liés au changement climatique

- Le GIEC décrit les effets négatifs de l'augmentation des températures (p.ex.: dégâts liés aux inondations/sécheresses, manque d'eau, vagues de chaleur etc)

2) Impact du changement climatique sur la croissance

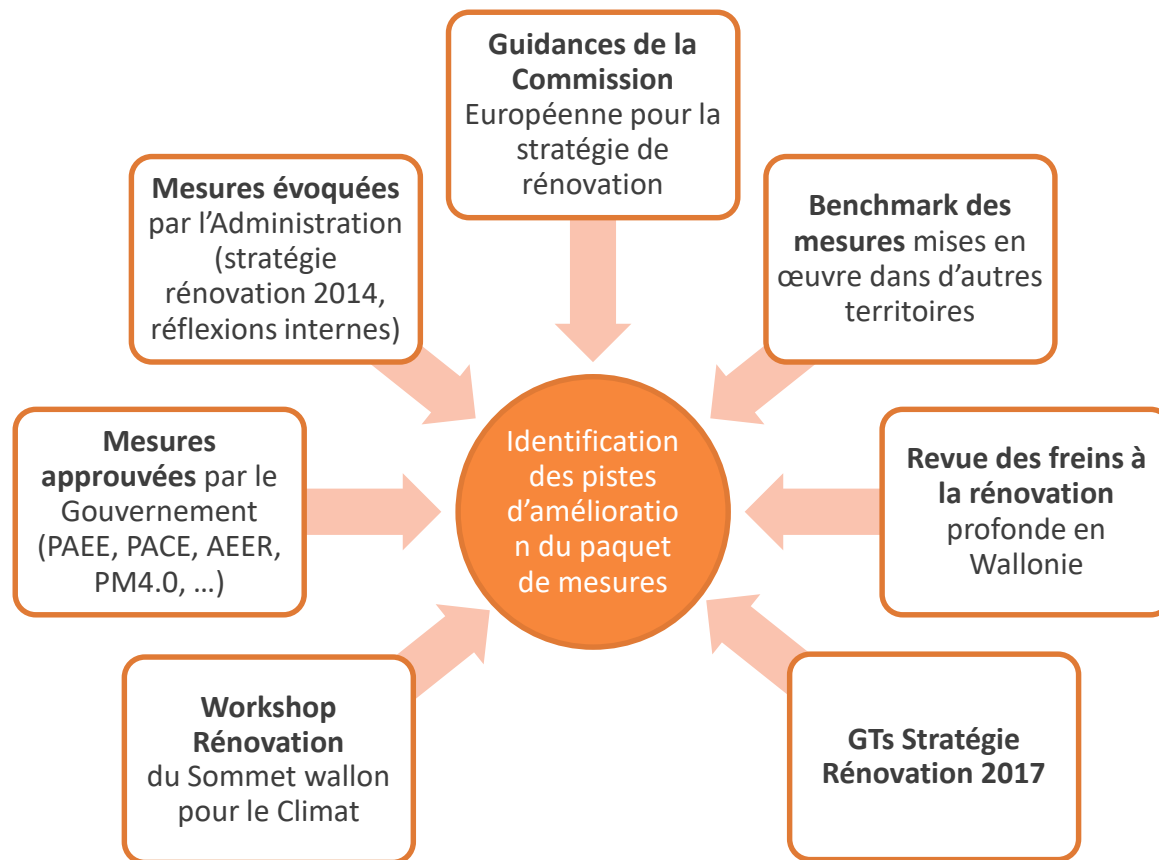
- L'OCDE illustre les impacts potentiels négatifs sur la croissance (p.ex.: sur la la productivité dans différents secteurs, dégâts sur le capital, changement de la demande pour les soins de santé ou l'énergie)

Ces coûts sont estimés dans la littérature. L'incertitude et les limites méthodologiques restent très importantes

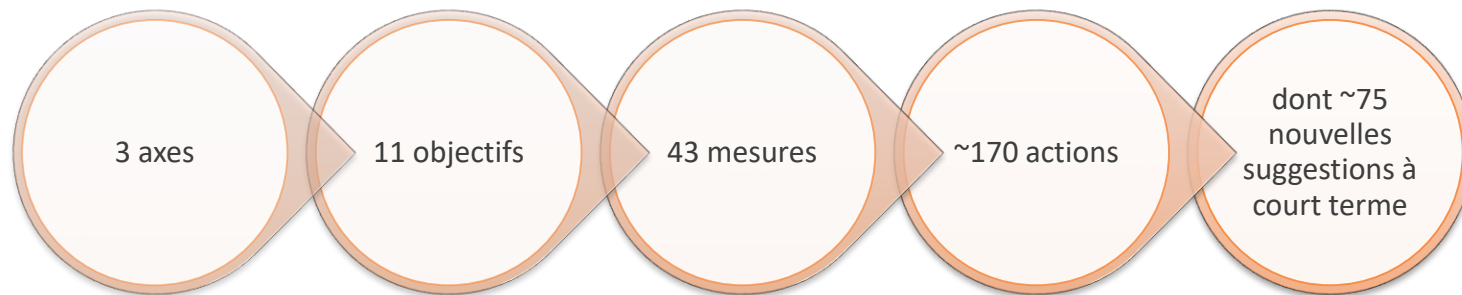
Agenda

- Contexte et méthodologie
 - Résultats principaux
 - Mesures et actions proposées dans la stratégie de rénovation
 - **Structuration des mesures**
 - Trois outils clés
 - Lutte contre la précarité énergétique
 - Orientations pour guider les investissements
 - Questions et discussions
-

Différentes sources nourrissent la réflexion sur les pistes d'amélioration du paquet de mesures permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie de rénovation

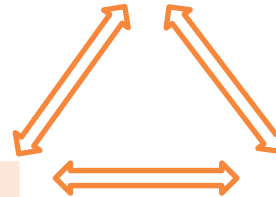


Intégrer tout projet de rénovation dans une réflexion globale et cohérente avec l'objectif long terme, et rendre possible le financement de cette rénovation



Les mesures et actions sont structurées autour de trois axes

**Renforcer le cadre pour assurer
la transparence, stabilité et crédibilité** propice
aux investissements énergétiquement efficaces



Contribuer à une meilleure structuration et à
un **renforcement du marché de l'offre des
fournitures et des services** au profit d'une
meilleure efficacité énergétique qui s'appuie
sur des professionnels compétents

Renforcer la demande
pour des bâtiments énergétiquement
performants

Intégrer tout projet de rénovation dans une réflexion globale et cohérente avec l'objectif long terme, et rendre possible le financement de cette rénovation

AXES	OBJECTIFS
<p>Renforcer le cadre pour assurer la transparence, stabilité et crédibilité propice aux investissements énergétiquement efficaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer le système réglementaire en matière de rénovation du bâti dans le sens d'un processus de renforcement des exigences collectivement négocié, planifié, stable, transparent, mesurable et cohérent (y compris avec les autres compétences wallonnes et niveaux de pouvoir) Veiller à la mise à jour constante des connaissances en matière d'efficacité énergétique, évaluer régulièrement la stratégie de rénovation au regard des indicateurs fixés et l'adapter à travers un processus collectivement négocié Mobiliser les pouvoirs publics, y compris les instances locales, régionales et supra régionales comme premiers vecteurs et lieux de rénovation énergétique du bâti Inscrire les outils de communication et de sensibilisation dans une vision 2050 en veillant à impliquer tous les acteurs (société civile, parties prenantes, ...) grâce à une communication adaptée Assurer la durabilité financière de la rénovation énergétique profonde des bâtiments
<p>Contribuer à une meilleure structuration et à un renforcement du marché de l'offre des fournitures et des services au profit d'une meilleure efficacité énergétique qui s'appuie sur des professionnels compétents</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement des solutions énergétiquement efficaces et innovantes (systèmes, matériaux, processus), tout en portant une attention particulière à La qualité et à l'utilisation durable des ressources Développer des outils et un soutien aux professionnels, pour les aider et les encourager à proposer et mettre en œuvre des solutions énergétiquement efficaces (systèmes, matériaux, processus), tout en portant attention à l'utilisation durable des ressources Amplifier les efforts de formation et de mise à niveau des professionnels afin qu'ils puissent proposer des solutions énergétiquement efficaces (conception, systèmes, matériaux, processus) à la hauteur des besoins (volume, qualité et objectifs de performance à atteindre) et objectiver les performances atteintes pour les bâtiments
<p>Renforcer la demande pour des bâtiments énergétiquement performants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les citoyens à la performance énergétique des logements et ce en permanence et pendant la phase d'initiation des projets, inciter et accompagner les citoyens dans leurs projets de rénovation Renforcer la demande des citoyens pour des solutions énergétiquement efficaces, durables et de qualité (systèmes, matériaux, processus) en veillant à atteindre l'ensemble du parc et des types de publics Assurer le maintien des réductions de consommation d'énergie

Les actions sont segmentées selon qu'elles sont requises à court (avant 2020) ou moyen terme (après 2020)

Mesure 4. Monitorer les résultats de la stratégie de rénovation

Objectif : Suivre la bonne implémentation de la stratégie de rénovation pour s'assurer d'atteindre les objectifs poursuivis et suivre l'évolution de l'état du parc de bâtiments

Contexte :

Le suivi de la stratégie est indispensable pour assurer les ajustements nécessaires. Celui-ci ne sera possible qu'au travers d'un monitoring bien défini qui doit être mis en œuvre.

INITIATIVES REQUISES À COURT TERME (2020)

Transversal

- [Action 4.1] Affiner, pour juin 2017, le plan d'action pour l'implémentation de la stratégie de rénovation en définissant des indicateurs et des objectifs quantifiés à différents horizons de temps pour chacune des mesures pour en permettre le suivi

Bâtiments résidentiels

- [Action 4.2] Étudier, pour juin 2018, les moyens à mettre en œuvre pour collecter les performances pré- et post-rénovation
- [Action 4.3] Développer pour décembre 2018 des indicateurs de suivi du taux et de la profondeur de rénovation pour s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la stratégie (en lien avec l'action [4.2])
- [Action 4.4] Inclure dès janvier 2019 les moyens de collecter les performances pré- et post-rénovation pour en évaluer les résultats dans tous les programmes de soutien à la rénovation, via une base de données permettant le suivi des passeports bâtiment

INITIATIVES REQUISES À MOYEN TERME

Bâtiments tertiaires

- Imposer l'existence d'un certificat PEB pour tout achat ou location en assurant un délai raisonnable entre la mise à disposition de l'outil et la mise en place de l'exigence

Une série de mesures ou actions approuvées dans d'autres textes sont reprises dans la stratégie

Mesure 11. Développer les filières de matériaux et de systèmes constructifs innovants et durables en Wallonie [AEER 15]

INITIATIVES REQUISES À COURT TERME (2020)

Transversal

Dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement recentrée,

- [Action 11.1] Réaliser en 2017 une étude du secteur, par catégorie de matériaux, afin d'identifier les filières les plus à même à répondre aux besoins des fabricants et afin d'identifier les filières les plus porteuses
- [Action 11.2] Lancer en 2017 un appel à projet pour soutenir le déploiement de ce type de filière. Il permettra aussi d'identifier les entreprises les plus concernées. Sur la base des projets proposés, les clusters chargés de soutenir la construction durable et le pôle Greenwin analyseront les dossiers qui seront ensuite soumis à l'avis d'un jury. Les clusters et le pôle accompagneront ensuite la mise en œuvre des projets, afin de garantir leur cohérence. Le développement / renforcement de ces filières devra être fait dans une logique d'analyse de cycle de vie des produits, afin que les nouveaux outils développés en Wallonie contribuent à l'amélioration de la performance environnementale des matériaux et des systèmes constructifs produits. Ces projets intégreront le plus tôt possible une

Mesure 14. Soutenir et promouvoir les solutions énergétiquement efficaces, durables et de qualité

INITIATIVES REQUISES À COURT TERME (2020)

Transversal

- [Action 14.1] Promouvoir et soutenir les sources d'énergie renouvelable pour la production de chaleur notamment en proposant, pour décembre 2017, des primes adaptées et dont l'octroi serait lié à la labellisation de l'entreprise
- [Action 14.2] Favoriser le raccordement aux réseaux de chaleur
- [Action 14.3] Diminuer les coûts et faciliter les procédures de certification des produits et des systèmes

Et, dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement recentrée [AEER 11],

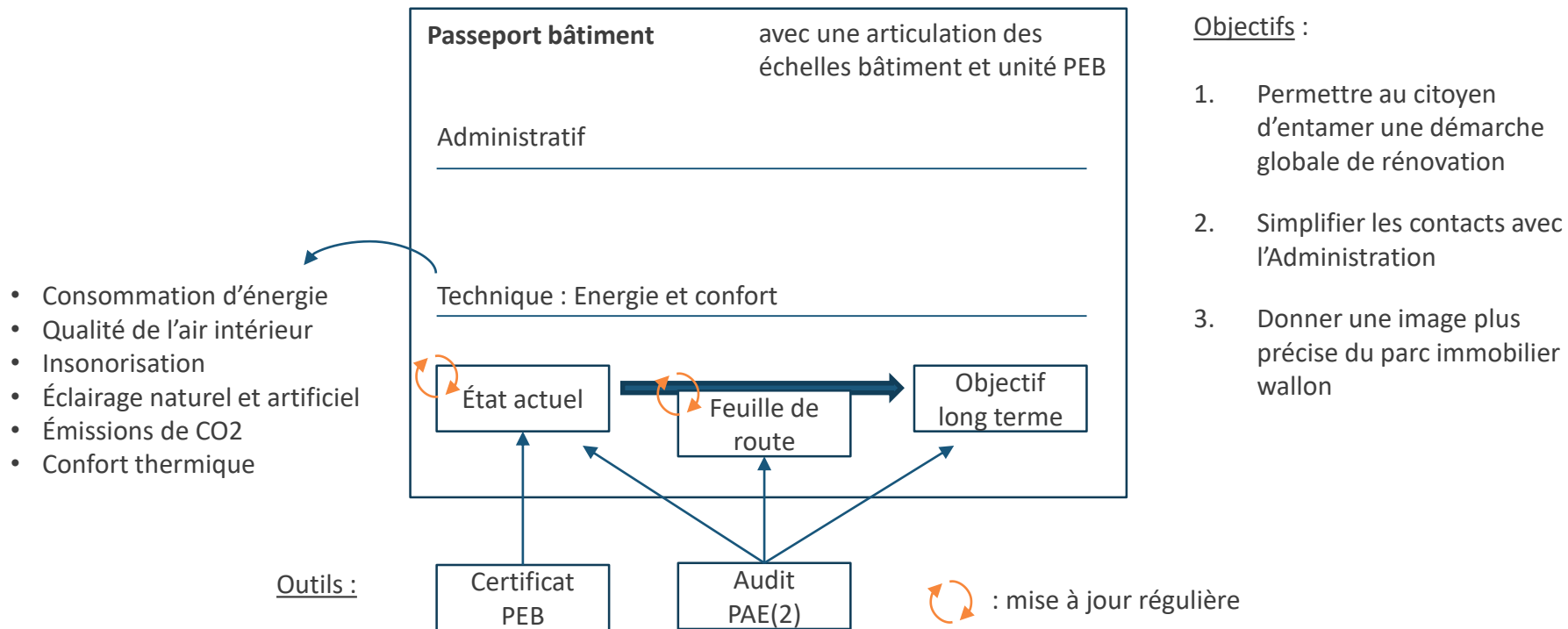
- [Action 14.4] Mener des actions de promotion et de formation pour garantir le succès du label Bâtiment durable, et plus largement l'utilisation du Référentiel-B
- [Action 14.5] Élaborer et mettre en place une labellisation des bâtiments durables en collaborant avec la Région bruxelloise et si possible avec la Région flamande afin de mettre en place un référentiel commun tout en tenant compte des spécificités du bâti wallon.

- Contexte et méthodologie
 - Résultats principaux
 - **Mesures et actions proposées dans la stratégie de rénovation**
 - Structuration des mesures
 - **Trois outils clés**
 - Lutte contre la précarité énergétique
 - Orientations pour guider les investissements
 - Questions et discussions
-

Trois outils sont clés pour répondre à ces priorités

- **Le passeport bâtiment**
- **La feuille de route rénovation**
- **Le guichet unique pour un accompagnement global**

Le passeport bâtiment est un dossier digital global reprenant l'ensemble des informations requises pour décrire l'état d'un bâtiment et une feuille de route pour sa rénovation permettant l'atteinte d'un objectif long terme, établie sur la base d'un audit



Actions prévues à court terme en lien avec le passeport du bâtiment (1/2)

- **Étudier les moyens** à mettre en œuvre pour **collecter les performances pré- et post-rénovation**
(Juin 2018)

- Rendre le **volet énergie du passeport du bâtiment** opérationnel
(Septembre 2018)

- Développer des **indicateurs de suivi du taux et de la profondeur de rénovation** pour s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la stratégie
(Décembre 2018)

Actions prévues à court terme en lien avec le passeport du bâtiment (2/2)

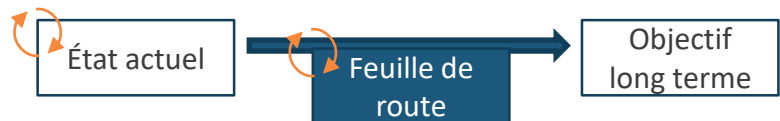
Janvier 2019

- Mettre en œuvre et promouvoir le **Passeport bâtiment**
- Développer un **guide de sensibilisation** sur les objectifs et les enjeux de la stratégie de rénovation à long terme pour les ménages et le rôle du passeport du bâtiment
- **Inclure les moyens de collecter les performances pré- et post-rénovation** pour en évaluer les résultats dans tous les programmes de soutien à la rénovation, via une base de données permettant le suivi des passeports bâtiment
- **Inciter à documenter les travaux effectués et les performances initiales** en vue d'une bonne exploitation, les intégrer dans le passeport bâtiment
- Établir une **base de données publique** exposant la performance énergétique des bâtiments existants et les informations requises pour entreprendre de la rénovation profonde

Janvier 2020

- Mettre en œuvre un **système comptable de suivi des consommations**, alimentant le passeport bâtiment

La Région peut construire sur un outil existant : l'audit PAE2



Ordre de priorité des interventions. Plusieurs interventions peuvent avoir la même priorité

Référence du poste (paroi, système...) avec le logo correspondant

Pertes estimées juste avant cette recommandation

Ce en quoi consiste la recommandation

Label sur la qualité énergétique visée

Économie d'énergie engendrée par l'amélioration

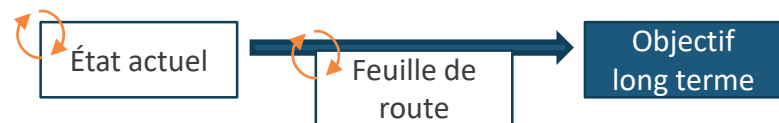
Les dernières colonnes analysent l'impact financier de chaque recommandation

Priorité	Référence	AVANT AMÉLIORATION			Recommandations	APRÈS AMÉLIORATION			€/an	€	€	ans
		Performance	Label	Pertes en %		Performance	Label	Gains	Économie	Coût estimé*	Subsides	Temps de retour
1	CC1	Rendement [%] 55	D	38,84 %	Assurer la ventilation de la chaufferie	Rendement [%] 55	D	0 kWh **	0	200	0	-
2	ECS1	Rendement [%] 44	C	7,31 %	Isoler le ballon de stockage	Rendement [%] 47	C	497 kWh	42	150	0	4
3	F1	U [W/m²K] 5,00	F	3,94 %	Remplacement complet	U [W/m²K] 1,97	C	1 506 kWh	126	3 744	510	26
3	T1	U [W/m²K] 0,96	F	6,48 %	Remplacement complet	U [W/m²K] 0,28	C	3 741 kWh	313	4 165	2 726	5
3	M2a	U [W/m²K] 2,40	G	2,19 %	Isolation par l'intérieur	U [W/m²K] 0,33	C	1 430 kWh	120	1 131	286	7
3	M9	U [W/m²K] 2,20	G	2,51 %	Isolation par l'intérieur	U [W/m²K] 0,21	A	1 667 kWh	139	492	347	1
4	M2c	U [W/m²K] 2,40	G	3,09 %	Isolation par l'extérieur	U [W/m²K] 0,23	A	1 981 kWh	166	3 397	948	15
5	CC1	Rendement [%] 52	D	40,30 %	Réduction puissance, réglage et entretien du brûleur	Rendement [%] 55	D	2 138 kWh	179	150	0	1
5	CC1	Rendement [%] 55	D	37,40 %	Améliorer la régulation	Rendement [%] 65	B	5 690 kWh	476	300	0	1

Chaque ligne est évaluée en tenant compte des améliorations précédentes

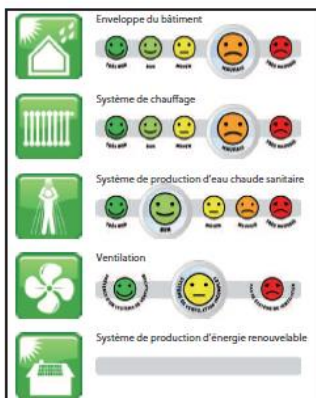
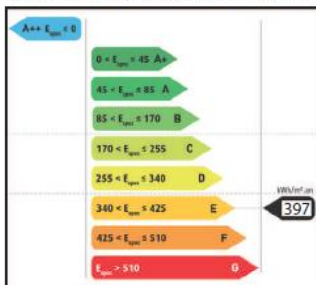
En fin de tableau, le résultat indiqué correspond à la réalisation de toutes les recommandations du scénario. La présentation des améliorations conseillées par l'auditeur suit le même canevas.

L'audit permet d'évaluer l'objectif long terme auquel le bâtiment peut prétendre (maximum technique)

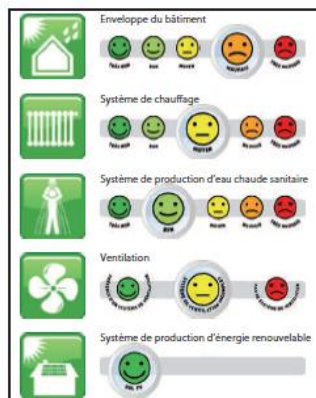
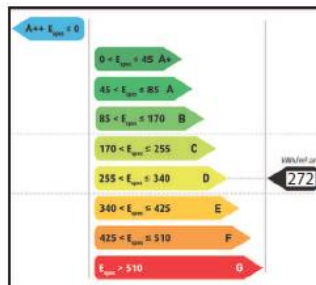


Certificat établi pour la situation existante

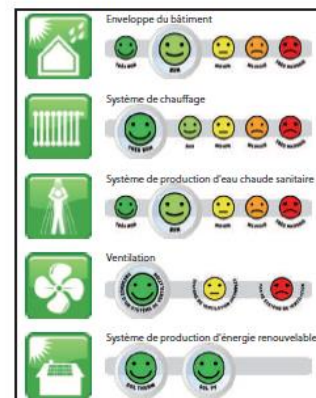
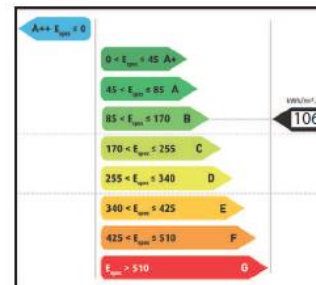
N° du certificat : 20130828002163



Certificat résultant de la situation projetée par le demandeur



Certificat résultant de la situation conseillée par l'auditeur



La feuille de route proposée dans le cadre de la stratégie correspond à une version adaptée de l'audit PAE2

- Une **base de données reprenant des coûts moyens** de matériaux, systèmes et technologies pourrait être disponible et attaché au logiciel actuel afin d'harmoniser et de simplifier le travail
- **Mettre en évidence les co-bénéfices**, notamment en termes de confort et de qualité de vie
- Permettre de **visualiser le potentiel du bâtiment** par rapport à l'objectif global attendu pour l'ensemble du parc de bâtiment (label A)
- Permettre de **mieux visualiser les consommations des parties communes**

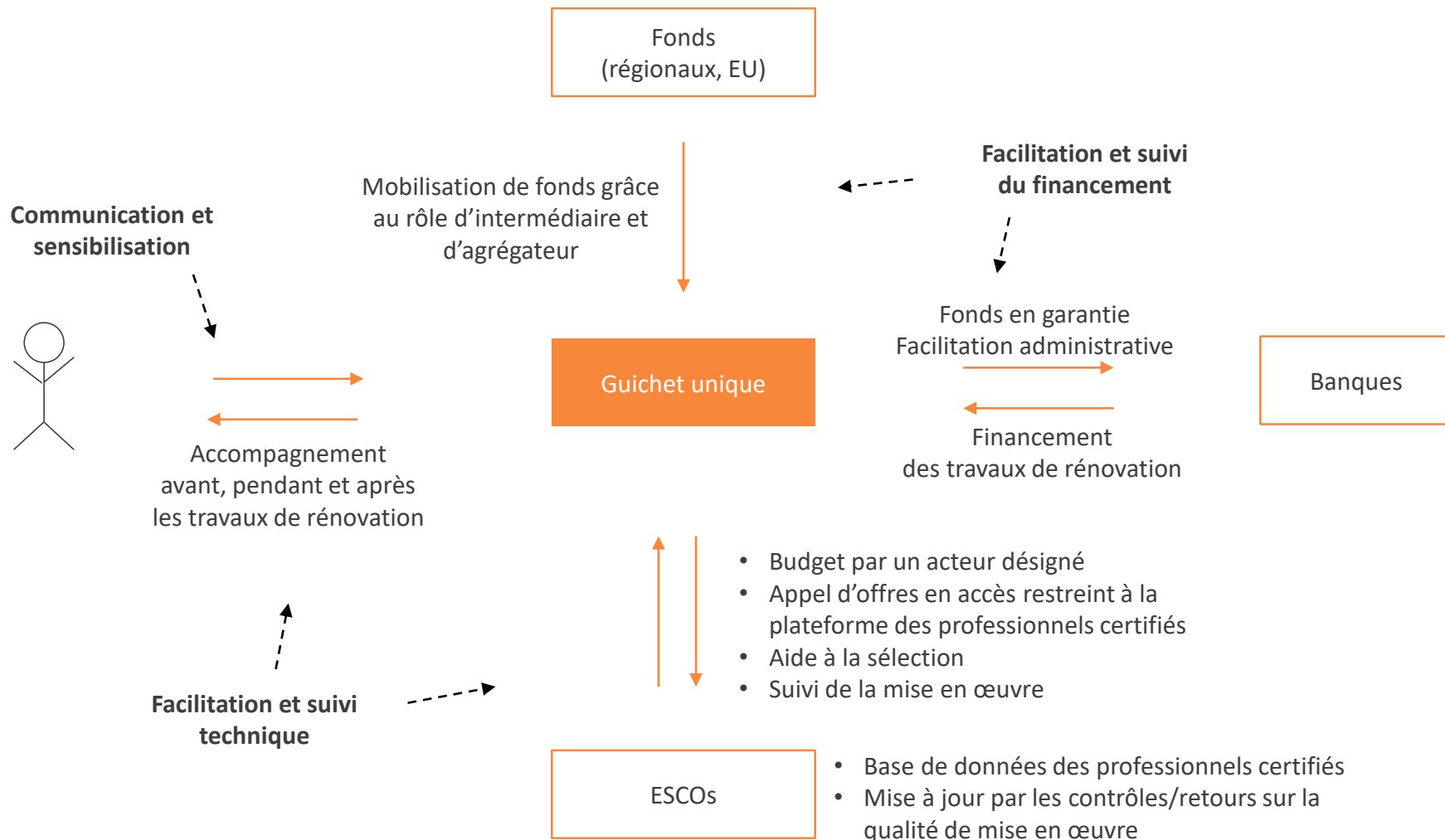
Actions prévues à court terme en lien avec la feuille de route de rénovation

- Identifier comment **intégrer des projections financières** sur les trajectoires de rénovation requises/possible dans les documents à fournir au moment de la vente d'un logement (Juin 2018)
- **Développer la feuille de route de rénovation** en la construisant sur l'audit PAE2 (Septembre 2018)
- **Communiquer** sur l'opportunité d'établir une feuille de route rénovation (Décembre 2018)

Actions prévues à moyen terme en lien avec la feuille de route de rénovation

- **Inclure toutes les dimensions de durabilité** dans l'évaluation des projets de rénovation (p.ex. la feuille de route)
- Développer des outils spécifiques pour l'évaluation de l'opportunité de **démolition/reconstruction**
- **Lier l'obtention des primes** énergie à l'existence d'une feuille de route rénovation
- **Etudier l'opportunité de lier l'octroi d'un permis d'urbanisme** pour des travaux de rénovation à l'existence d'une feuille de route rénovation
- **Imposer l'existence d'une feuille de route de rénovation** (via l'audit) pour tout achat ou location de bâtiment tertiaire
- Imposer l'existence d'une feuille de route de rénovation (via l'audit) ou d'un contrat de performance énergétique long terme (> 20 ans) ciblant la rénovation énergétique profonde (enveloppe, systèmes HVAC, SER) **pour tout bâtiment tertiaire existant**

Un accompagnement global des ménages dans leurs projets de rénovation



Actions prévues à court terme en lien avec le guichet unique dans la stratégie

D'ici janvier 2018,

- **Coordonner les conseillers** en information de l'habitat durable (guichets énergie et logement, conseillers énergie et logement, écopasseurs) **pour simplifier le paysage des acteurs** [AEER 20]
- Mettre en place et soutenir financièrement des **projets pilotes de guichet unique**

D'ici mars 2018,

- Mettre en place un **nouveau programme de rénovation profonde des logements publics** en lien avec les objectifs de performance énergétique à long terme [AEER 22]

Actions prévues à moyen terme en lien avec le guichet unique dans la stratégie

- Intégrer l'**accompagnement des copropriétés** dans les missions des guichets uniques pilotes, afin de tester des modèles tels qu'Energies Posit'If (France)
- Etablir un **accompagnement à l'utilisation** du bâtiment et de ses installations
- Intégrer, dans les missions des structures d'accompagnement global, des **missions sociales pour détecter les ménages en situation de précarité et les accompagner de manière appropriée** dans les décisions et démarches pour l'amélioration de leur milieu de vie

- Contexte et méthodologie
 - Résultats principaux
 - **Mesures et actions proposées dans la stratégie de rénovation**
 - Structuration des mesures
 - Trois outils clés
 - **Lutte contre la précarité énergétique**
 - Orientations pour guider les investissements
 - Questions et discussions
-

Actions prévues à court terme pour lutter contre la précarité énergétique (1/2)

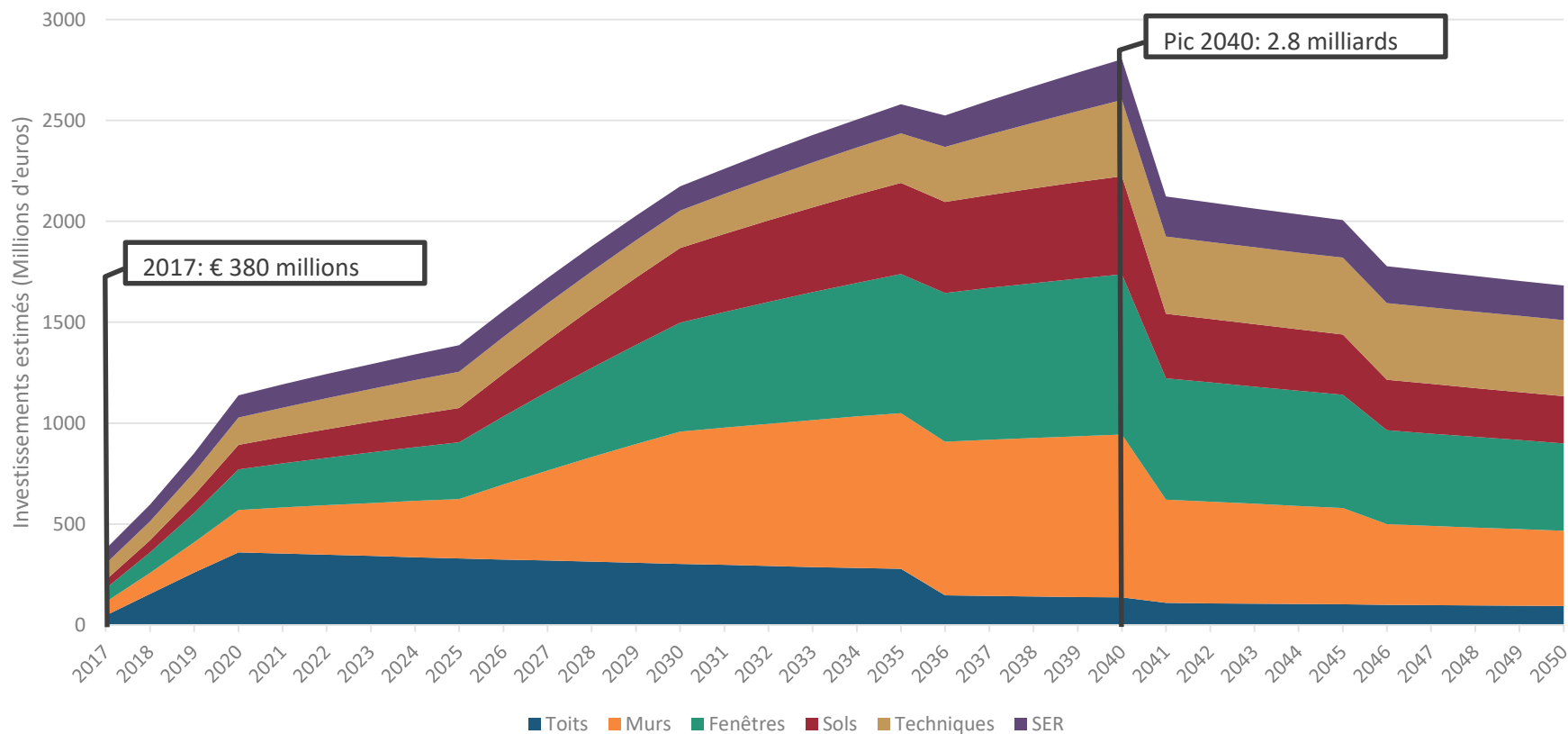
- Mobiliser les acteurs publics et le monde associatif pour **identifier les situations de précarité énergétique**
- Intégrer, dans les missions des structures d'accompagnement global, des **missions sociales pour détecter les ménages en situation de précarité** et les accompagner de manière appropriée dans les décisions et démarches pour l'amélioration de leur milieu de vie
- Identifier les moyens pour **aider plus spécifiquement les proprio-occupants à faibles revenus** (notamment trouver un mécanisme pour financer les travaux chez personnes les âgées isolées, etc.)

Actions prévues à court terme pour lutter contre la précarité énergétique (2/2)

- Fixer d'ici mars 2018 des **échéances ambitieuses pour la rénovation énergétique des logements publics**, en s'engageant sur un planning de rénovation (en nombre de bâtiments et performances énergétiques cibles)
- **Inciter les Agences Immobilières Sociales (AIS)** à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments qu'elles gèrent
- Encourager les propriétaires-bailleurs à **rejoindre des coopératives de gestion** lorsqu'ils n'ont pas la capacité de gérer eux-mêmes la rénovation de leurs biens immobiliers (en 2018)
- Rendre possible et promouvoir un système de « **loyer chaud** », en gardant la somme loyer + charges de chauffage inférieure ou égale avant et après la rénovation énergétique (en 2019)
- Au plus tard pour janvier 2019, identifier et mettre en œuvre les moyens d'**inciter la rénovation énergétique des logements loués**
- Mener une étude sur les **impacts de la rénovation énergétique sur le risque d'augmentation des loyers** et sur les moyens de la maîtriser

- Contexte et méthodologie
 - Résultats principaux
 - **Mesures et actions proposées dans la stratégie de rénovation**
 - Structuration des mesures
 - Trois outils clés
 - Lutte contre la précarité énergétique
 - **Orientations pour guider les investissements**
 - Questions et discussions
-

Pour le secteur résidentiel, le besoin d'investissement total sur la période 2017-2050 est estimé à 63 milliards d'euros



Sources: trajectoire Climact + COZEB extension

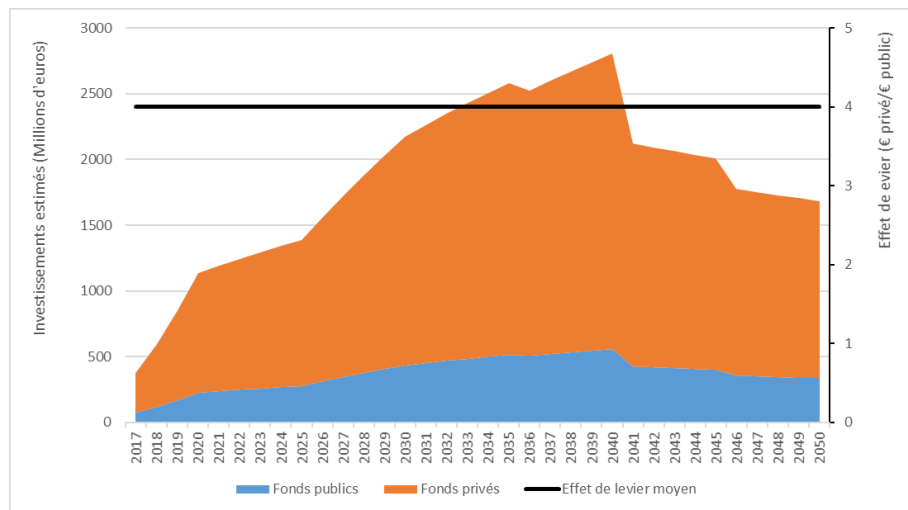
Les budgets publics étant limités, les soutiens à la rénovation doivent être priorités

- 1 Soutien à la mise en place méthodologique puis effective d'un passeport énergétique avec feuille de route de rénovation, pour inscrire tout projet de rénovation dans une réflexion globale cohérente avec les objectifs long terme
- 2 Soutien prioritaire différencié :
 - Si il y a **feuille de route**, aide publique pour sa mise en œuvre
 - S'il n'y a pas feuille de route, **soutien distribué dans le temps en fonction des parois**, avec dans tous les cas un soutien plus important en cas de **rénovation profonde**

La répartition de l'effort entre fonds publics et privés dépend de l'amélioration de l'efficacité des instruments (effet de levier)

Scenario A: Business as usual

Effet de levier stable: 4 €privé / € public

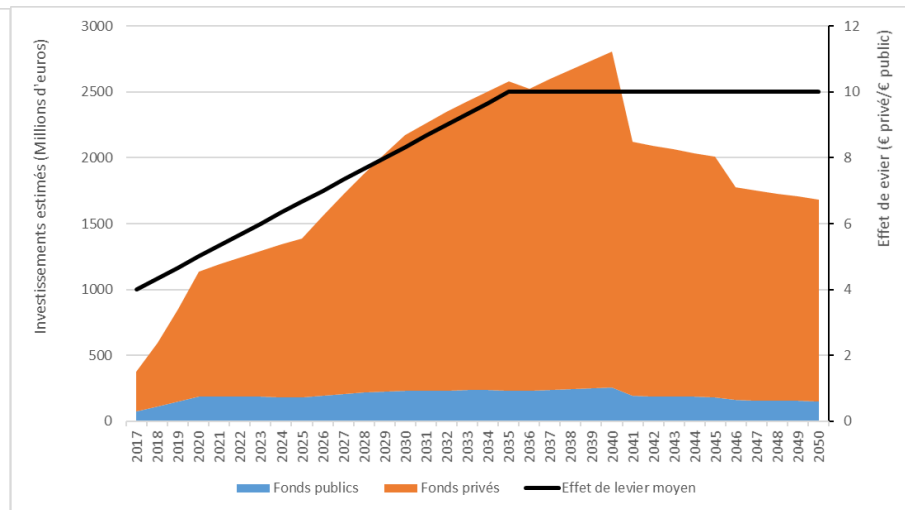


Besoin massif de fonds publics

12.6 milliards d'euros nécessaires sur 2017 - 2050

Scenario B: instruments efficaces (best practices)

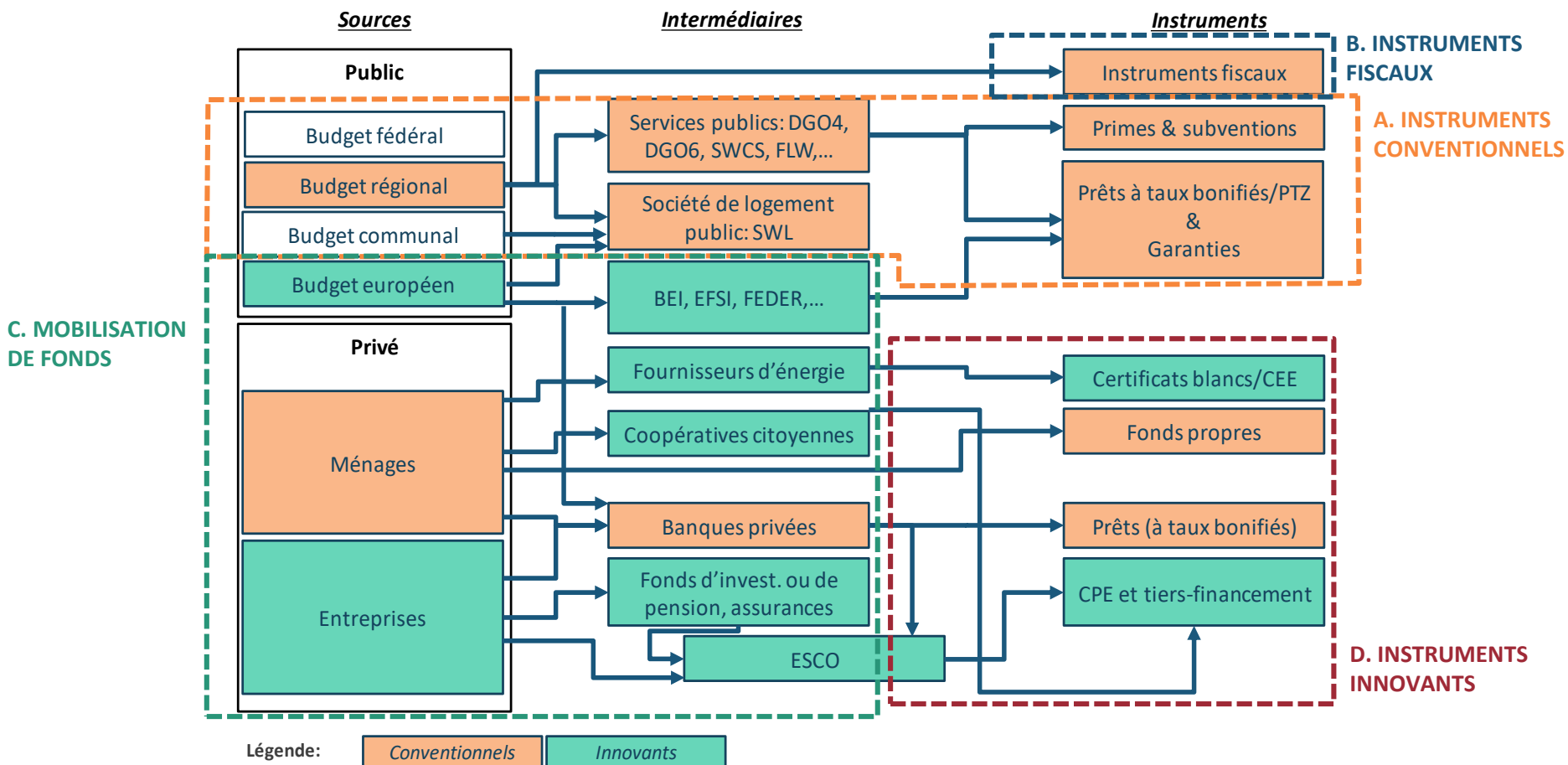
Effet de levier 2040: 10 €privé / € public



Besoin limité de fonds publics

6.6 milliards d'euros nécessaires sur 2017 - 2050

Schéma de synthèse des sources et instruments de financement de la rénovation des logements



Note: Seuls les flux principaux sont représentés. PTZ: Prêt à taux zero. CEE: Certificat d'économie d'énergie. ESCO: Société de service énergétique. CPE: Contrat de performance énergétique

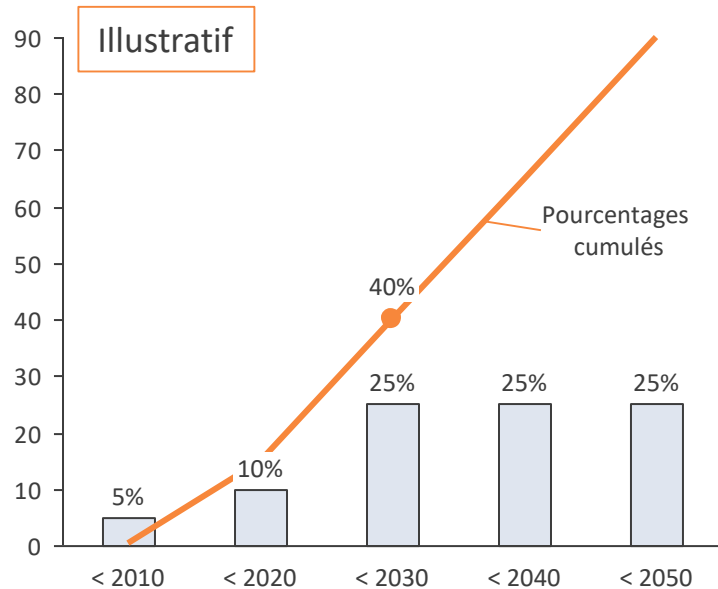
13 mesures sont proposées pour faciliter le financement de la rénovation énergétique des bâtiments

	Mesures
A. Instruments conventionnels	1. Octroyer primes et subsides à l'énergie et à la rénovation des bâtiments
	2. Encourager les prêts à taux préférentiels et les garanties sur emprunts
B. Instruments fiscaux	3. Réduire la TVA pour la rénovation énergétique
	4. Développer le système de fiscalité "verte"
	5. Adapter les droits d'enregistrement, de succession / donation en fonction de la rénovation énergétique
	6. (Dé)fiscaliser le précompte immobilier et les revenus locatifs en fonction des performances énergétiques
C. Mobilisation des fonds	7. Créer un Fonds Wallon pour la rénovation énergétique des bâtiments
	8. Faciliter la mobilisation de financement Européens
	9. Encourager la mobilisation de l' épargne citoyenne
	10. Promouvoir des formules de partenariats public-privé (PPP) ou assimilés
D. Instruments innovants	11. Inciter les propriétaires bailleurs à investir dans la rénovation énergétique
	12. Définir un cadre pour stimuler les contrats de performance énergétique (CPE)
	13. Favoriser le développement de tout autre mécanisme de financement innovant adapté

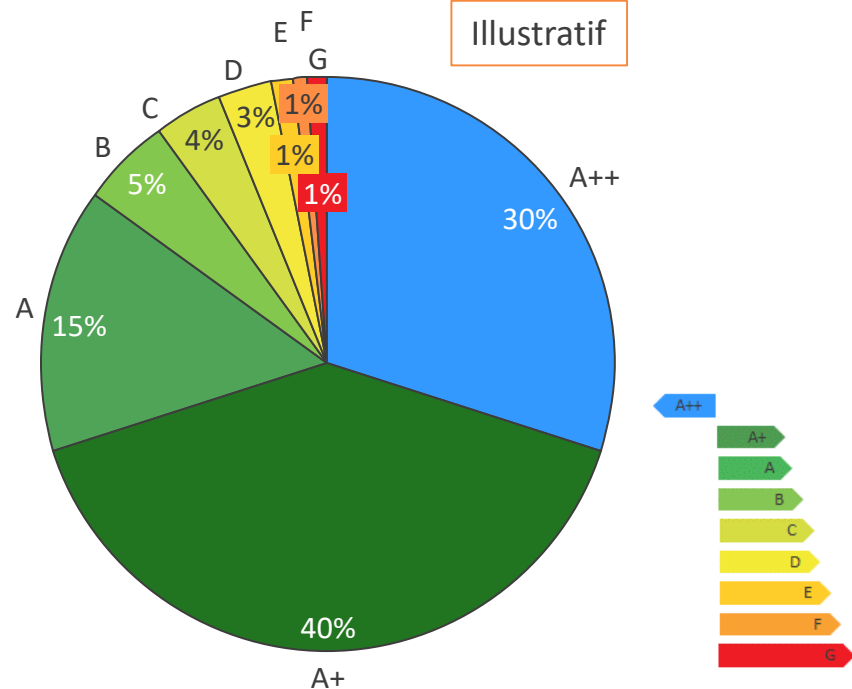


La Wallonie disposera-t-elle d'un parc de logements très performants, majoritairement rénovés profondément entre 2020 et 2050 ?

Répartition des logements wallons par année de rénovation énergétique profonde au 1^{er} janvier 2050 [%]



Répartition des logements wallons par catégorie PEB au 1^{er} janvier 2050 [%]



Ce que vous devez retenir ...

- Les **objectifs ambitieux**, tant pour le résidentiel que pour le tertiaire, au départ d'un parc ancien, aux faibles performances,
- La volonté de se concentrer dans le résidentiel sur les **bâtiments F et G**,
- La mise en place du **passport du bâtiment**,
- La mise en place de **la feuille de route**,
- La structuration et le planning **des 170 actions**, pour atteindre les 11 objectifs,
- Le développement de **formules de financement** efficaces,
- Les nombreux **co-bénéfices**, sur la réduction de la précarité, l'amélioration de la santé, la création d'emplois et de valeur locales,
- La poursuite des travaux pour **opérationnaliser** la stratégie,
- Pour tendre, d'ici 2050, vers :
 - **Le label A en moyenne pour le résidentiel**,
 - **La neutralité énergétique pour le tertiaire.**